

Conditions Générales de Vente :

Ed. du 01/03/2009

- 1) **Commande** : Sauf stipulation contraire spécifiée dans nos lettre, toute commande qui nous est adressée est soumise aux conditions générales ci-après.
- 2) **Livraison** : Les délais de livraison sont simplement indicatifs, les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la commande, de refuser la marchandise ou de réclamer des pénalités, dommages et intérêts.
Le vendeur n'est pas tenu de respecter les délais de livraison lorsque l'acheteur modifie sa commande, ou en cas de force majeure, ou de grèves, ou en cas de commande incomplète.
- 3) **Expédition** : Nonobstant la clause de réserve de propriété, les risques sont à la charge de l'acheteur dès le départ des marchandises dont la livraison est toujours réputée départ de l'atelier ou de nos dépôts, même lorsque les prix sont indiqués franco de port ou port dû. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'avarie, casse, manquant, retard, vol, incendie, etc... survenant aux marchandises tant en cours de transport que dans les locaux, ou tout autre lieu de l'acheteur. L'acheteur ou le destinataire ne doit accepter les marchandises qu'après avoir pris toutes dispositions dans les délais légaux, permettant de sauvegarder les droits des parties à l'égard du transporteur. Les expéditions se font départ dépôt.
- 4) **Prix** : les prix et renseignements figurant sur nos catalogues et tarifs, de même que nos propositions, sont données à titre indicatif. Nos offres de prix sont donc sans engagements et révisables, conformément aux conditions économiques.
- 5) **Paiement** : Sauf convention contraire, les paiements sont faits net et sans escompte à réception de facture. En cas de retard de paiement les pénalités seront calculées sur la base de une fois et demi le taux de l'intérêt légal.
- 6) **Mise en œuvre** : Le vendeur ne saurait en aucun cas être tenu responsable de désordres consécutifs à une mauvaise utilisation et ou non respect des avis techniques et des prescriptions.
- 7) **Clause de réserve de propriété** : Les marchandises livrées demeurent la propriété du vendeur jusqu'à paiement intégral du prix convenu. Ne constituent pas de paiement, remise de traite ou tout autre titre, créant une obligation de payer. L'acheteur supportera malgré l'application de la présente clause la charge des risques en cas de perte ou de destruction des marchandises livrées. Il supportera également les charges d'assurance.
- 8) **Litige** : En cas de litige, seul le tribunal de Commerce de BLOIS, dont relève le siège social de la société sera compétent et ce, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

